

Association Médico-Chirurgicale DU DISTRICT DE JOLIETTE

Présidence : Dr C. Bernard.

Membres présents : G. Desrosiers, Saint-Félix de Valois ; S. Martineau, Lavalltrie ; J. J. Shepperd, Joliette ; Ch. Bernard, Joliette ; Th. Gervais, Berthierville ; Ed. Turgeon, Saint-Jean-de-Matha ; J.-O. Paquet, Sainte-Élisabeth E. Lafontaine, Saint-Barthélemy ; J.-A. Barolet, Joliette ; J. Lippé, Saint-Ambroise de Kildaro ; M. Rivard, Joliette ; A. Peltier, Saint-Ambroise de Kildare ; J.-A. Lamarche, Saint-Henri de Mascouche ; J.-P. Laporte, Joliette ; Albert Laurendeau, Saint-Gabriel de Brandon ; MM. les docteurs E. Lafontaine, de Saint-Barthélemy et A. Peltier, de Saint-Ambroise de Kildare sont admis membres de l'association.

Le secrétaire dépose devant les membres de l'association le projet de loi préparé par la Commission spéciale nommée à cet effet par le bureau des gouverneurs à sa séance de juin dernier et fait les remarques suivantes :

Messieurs,

Vous n'ignorez pas qu'à la prochaine session, nous nous proposons de faire amender nos lois médicales. Depuis déjà longtemps que la profession réclame des réformes d'ordre matériel et scientifique ; mais des circonstances malheureuses ont fait obstacle à la réalisation de ces vœux. Dans l'ordre matériel il est reconnu que la profession souffre de pléthora, et ce qui est pénible à avouer c'est que cet encombrement est cause de dégradation de nos honoraires. Regardez ce qui se passe dans les plus humbles de nos villages, et à plus forte raison dans les cités où la compétition